



LA CHAUX/DE/FONDS

METROPOLE HORLOGÈRE
UHRENMETROPOLE
METROPOLI OROLOGIERA
WATCHMAKING METROPOLIS

Rapport de la Commission financière

Budget 2011

au Conseil général

de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Composition de la commission

Pour le PS :

M. Pierre-Alain Borel
Mme Sarah Diaz
M. Laurent Duding
M. Pascal Bühler

Pour l'UDC :

M. Marc Arlettaz
M. Hugues Chantraine
M. Marc Schafroth

Pour le POP :

Mme Esma Aris
M. Charles-André Favre
Mme Pascale Gazareth

Pour le PLR :

M. Denis Cattin
Mme Sylvia Morel
M. Christophe Ummel

Pour les Verts :

M. Pierre-Yves Blanc
Mme Aline Fleury

Monsieur le président,
Mesdames les conseillères générales,
Messieurs les conseillers généraux,

La Commission a siégé le 27 septembre, le 19 octobre et le 03 novembre 2010, face au Conseil communal *in corpore*, accompagné par le chef du Service financier, présent à chaque séance.

Dans un premier temps, la Commission a procédé à la constitution de son Bureau, défini comme suit :

Président : M. Denis Cattin (PLR)
Vice-président : Mme Aline Fleury (Les Verts)
Rapporteur : M. Hughes Chantraine (UDC)

Quelques menus changements sont intervenus au niveau des sous-commissions qui se sont toutes tenues le 21 octobre. Mme Diaz et Mme Gazareth ainsi que M. Borel ont procédé à une permutation. Deux nouveaux commissaires – MM. Pascal Bühler et Charles-André Favre – ont intégré le siège qu'avait leur prédécesseur.

Budget de fonctionnement

Discussion générale

Le chef du Dicastère des Finances établit les grandes lignes du budget 2011 qui présente, au premier stade, un déficit de 9,564 millions. Il sera réduit au fil des séances à 2,633 millions puis à 1,579 millions pour finir à 1,491 millions d'excédent de charges.

Un certain nombre de points ont fluctué de manière importante dans les premières discussions, particulièrement les montants de la fiscalité des personnes morales et de la péréquation financière intercommunale.

- La fiscalité

La base utilisée concernant les revenus de l'impôt des personnes morales est celle de 2007, base confirmée par les Fiduciaires, les Banques et par les représentants de l'Economie.

Dans son budget, le Canton présente une amélioration pour 2011 de 52 millions du revenu de l'impôt sur les personnes morales dont 20 millions seront dus à la meilleure conjoncture et 32 millions viendront de la nouvelle

loi fiscale. Cette part suivra une clef de répartition entre le Canton et les Communes garantissant à celles-ci au moins la moyenne de ces cinq dernières années. L'excédent sera, en outre, réparti une seconde fois, en fonction du nombre d'habitants, entre les Communes seules.

Les améliorations dans ce centre de recettes ont été conséquentes.

Concernant le revenu de l'impôt sur les personnes physiques, la base d'estimation est celle de 2009 à l'instar de ce qui se fera à l'Etat qui annonce une stabilité en 2010 et ce également en ce qui concerne l'impôt à la source des frontaliers.

La base de l'année 2007 a été prise pour l'impôt foncier conforté par la tendance 2010.

- La péréquation

Son montant estimé par le Canton a déjà augmenté durant l'été mais n'était pas encore fixé lors de la première séance de la Commission financière. Il participera à l'embellie du budget par une augmentation de 3.279 millions lors de la deuxième séance.

Les priorités du Conseil communal pour le budget 2011 se portent principalement sur l'accueil pré et parascolaire ainsi que sur la maîtrise des finances tout en conservant une administration efficace et motivée.

De fait, la progression salariale, restreinte au niveau des échelons automatiques lors de l'acceptation du budget 2010 par le Conseil général, sera réintégrée, les recettes fiscales dépassant la barre des 105 millions, cette année déjà.

Un troisième volet consiste à mettre l'accent sur l'entretien et la modernisation du patrimoine de la Ville plutôt que sur des investissements nouveaux.

Certains membres de la Commission sont inquiets des prévisions pessimistes de la première ébauche du budget. Certains commissaires relèvent que l'amélioration en regard de ce premier jet est essentiellement conjoncturelle et qu'après calcul, on constate même une péjoration au niveau structurel.

D'autres estiment même que d'année en année, les chiffres présentés varient peu et que les adaptations de l'Administration ne se font pas. Le Conseil communal joue sur la conjoncture. Un-e commissaire estime que la Ville présente depuis longtemps les budgets de la même manière, qu'elle restreint les dépenses, essaye de ne pas augmenter les salaires, de limiter les effectifs, les entretiens.... . Malgré cela, un fragile équilibre est toujours atteint grâce à une masse fiscale en augmentation... .

Le Conseil communal n'est-il pas capable d'entreprendre autre chose ? Une partie des commissaires suggère la réduction de la dette et soutient la vente de certains objets du parc immobilier, tout en estimant impératif que la Ville conserve une capacité à offrir des loyers accessibles aux défavorisés.

Le Conseil communal répond qu'une grande partie des détériorations provient d'éléments considérés comme structurels, mais dépendant des répercussions de factures de l'Etat (les transports et le social, par exemple) sur lesquels la Ville n'a pas de prise.

La 4^{ème} révision de la LACI a également eu une part importante dans ces éléments de détériorations « structurelles ».

Le Conseil communal a la volonté de maîtriser les finances dans la durée et de poursuivre l'assainissement. Il a la responsabilité, et la Commission avec lui, de garantir cette maîtrise. La corde a été tendue dans tous les secteurs. Les arbitrages devront porter notamment sur les effectifs de services sur lesquels le Conseil communal a fixé des limites claires et volontaristes.

Il a annoncé qu'il n'y aurait pas d'augmentation d'effectifs sauf celles en relation avec des priorités politiques et dans les cas les plus difficiles en termes de gestion de service. Dans six ou sept domaines le Conseil communal devra peut-être revenir sur cette décision, car cette politique ne doit pas se faire au détriment de la santé du personnel.

Globalement, la prospérité et l'inflation aidant, les recettes devraient permettre d'absorber le solde du déficit structurel !

Par ailleurs, la gestion de la dette est également un élément à considérer. Celle-ci doit être ramenée à 350 mios et il faut profiter des taux favorables actuels pour rééquilibrer le service de l'intérêt sur le long terme. Bon nombre d'amortissements financiers vont s'échelonner sur 2012-2013. Les derniers emprunts faits l'ont été à moins de 3% alors que la moyenne était à 3,2%.

Depuis quelques années la trésorerie était largement positive, grâce à la vente des bâtiments de l'hôpital et du secondaire, entre autres. Dans le cadre de la crise bancaire, la volonté du Conseil communal a été de rembourser prématurément certains emprunts en utilisant ces liquidités. Les établissements bancaires ont refusé la proposition faite.

Actuellement, une action est en cours pour bénéficier d'un taux d'intérêt particulièrement bas.

L'enveloppe des investissements 2010 de 30 millions de francs sera tenue, la priorité étant d'entretenir plutôt que de créer des charges nouvelles.

Concernant le parc immobilier, de nombreux éléments démontrent que la situation s'est améliorée.

Le Conseil communal est ouvert à un examen détaillé du patrimoine, y compris à la vente éventuelle de certains objets pour financer la modernisation d'autres. Concernant les immeubles, un rapport politique d'il y a deux ou trois ans informait le Conseil général que le Conseil communal a décidé de mettre en place une politique volontariste, sans pour autant renoncer à la vente de quelques objets à court terme. Il n'y a pas de tabous au Conseil communal quant à vendre certains immeubles pour financer des investissements sur les autres. Le cas échéant, des acquisitions sont également envisagées.

Le président du Conseil communal précise l'intention dans laquelle l'examen du parc immobilier devra être fait : Il sera donc prévu deux séances à ce sujet, une en sous-commission du Dicastère de M. Kurth qui rendra compte ensuite à la Commission plénière lors de la seconde.

Les commissaires s'interrogent sur les changements opérés au sein des institutions d'accueil pré et parascolaire.

Dans la nouvelle Loi sur l'accueil de la petite enfance votée au Grand Conseil fin septembre, une contribution de 0,15 % de la masse salariale est prélevée, ce qui va donner 10 millions de recettes supplémentaires, attendus de la part de l'Economie. La participation communale à ces recettes (la Commune étant aussi un employeur ...) se monte à CHF122'000.-.

Les commissaires demandent confirmation du rattrapage des ajustements salariaux de 2009. Il leur est répondu que le taux d'augmentation salarial sera nul, puisqu'en 2010, une déflation de 0.8 % n'avait pas été reportée sur les salaires et que le renchérissement n'atteint aujourd'hui que 0.3%.

Le Conseil communal n'a donc pas pris de mesures d'améliorations ni de restrictions salariales pour la Fonction publique. Toutefois, tous les échelons automatiques seront rattrapés et octroyés. Les échelons qualitatifs et les primes de fin d'année forment une enveloppe de CHF 400'000.- à l'instar de ces dernières années avant les restrictions au budget 2010.

D'un autre côté, le Canton a précisé quelques dépenses mises à la charge de la Ville par l'Etat par un courrier daté du 28 septembre 2010.

Dans une revue de détail, le chef du Dicastère des Finances aborde les centres touchés par ces détériorations cantonales, soit les transports et les prestations aux institutions sociales.

Dicastère de M. Kurth

Les centres liés à la Présidence sont plutôt stables sous réserve d'adaptation.

Quant aux transports, seules sont à relever les augmentations du prix du carburant, de la desserte dans tout le canton, donc de l'enveloppe du pot commun qui augmente. De plus, la clé de répartition est alourdie pour notre Ville, car liée au nombre d'habitants (décision de l'Etat).

Concernant le Service d'urbanisme dont les effectifs sont à la baisse durant ces dernières années, une certaine stabilité est à relever.

Concernant les ressources humaines, une amélioration interviendra liée au financement de la participation employeur à la Caisse de pensions par les réserves de cotisations constituées à la création de la nouvelle caisse.

Il faut noter des détériorations de CHF 40'000.- environ liées à l'assurance chômage. Mais en contrepartie, des améliorations sur deux assurances maladie/accidents-perte de gain dues à une diminution de l'absentéisme sont à relever.

Un-e commissaire demande des éclaircissements sur la position du Conseil communal concernant le poste 230 – Bâtiments industriels – Robosphère.

Contrairement à ce qui a été lu dans la presse, la position du Conseil communal n'a pas changé à ce jour. Il n'y a pas de garanties définitives données par la Ville, mais un engagement peut être pris de revenir devant la Commission pour établir les conditions finales de mise à disposition du bâtiment.

Pour l'heure, en fonction des décisions de principe acceptées par le Conseil général, le bâtiment pourrait être mis à disposition pour Robosphère à un loyer de CHF 120'000.- par année.

Le Conseil communal a également annoncé qu'il pourrait envisager la mise à disposition gratuite pour une période à déterminer si le Conseil général le suivait sur ce point, et à condition que le montage financier soit conforme à ce qui a été prévu. Il s'agit d'un effort supplémentaire envisagé pour soutenir le développement de ce projet.

Pour le reste, la Ville pourrait engager jusqu'à 3,5 millions, pour autant qu'ils rentrent dans les plans financiers et que ces 3,5 millions génèrent deux fois le même montant d'apports externes, soit 1 x de fonds privés et 1 x de fonds publics ou privés (Confédération, Ville du Locle, Canton, etc). Au total, 10.5 millions.

Une dernière considération est émise par la Ville; il n'y aura pas de contribution aux frais de fonctionnement sur ce projet, car la Ville ne souhaite pas se charger d'une infrastructure nouvelle en partant du principe qu'avec un investissement important au départ, la vie économique du projet doit être ensuite assurée.

Aujourd'hui, la recherche de partenariats privés, et de soutiens publics se poursuit pour compléter celui provenant de la nouvelle politique régionale (NPR), attribué par le RUN.

Dicastère de M. Monnard

La révision du contrat de prestations avec Police neuchâteloise a été enfin admise par les Services de l'Etat, pour 32 EPT par rapport aux 35 auparavant.

Une amélioration intervient également au SISMN, suite à la renégociation du contrat ambulancier avec Swissmedic. Le montant estimé s'élève actuellement à CHF 150'000.-.

Pour le SDP, il est prévu l'acquisition d'appareils Politess permettant l'impression des amendes d'ordre directement par système informatique.

Pour le SISMN, des nouvelles caméras thermiques sont demandées par l'ECAP qui les subventionne à hauteur de 50% contrairement au logiciel pour les GPS dont le montant de la subvention n'est pas encore connu.

Concernant SGARI, l'achat budgété en 2008 de 300 à 400'000.- francs à été refusé par le chef du Dicastère des Finances, il a donc été abandonné. Le programme sera remis à titre gratuit et la Ville ne sera redevable que des frais de licences au même titre que celles pour SAP.

Au SIC, un montant dans le traitement du personnel a été soustrait en sous-commission compte tenu du fait qu'un poste n'allait pas être remplacé suite au départ en retraite d'un collaborateur, mais compensé au travers du mandat de prestations SIEN.

Dicastère de M. Veya

L'objet important est l'ouverture du nouveau centre d'imputation 551 concernant les centres d'accueil parascolaire.

Un-e commissaire relève l'engagement de la conservatrice du MBA à 80% et à laquelle il a été promis une aide administrative depuis son engagement. Cette situation est inacceptable. Le chef du Dicastère répond que le Conseil communal est prêt à reconsidérer cette question mais il souhaite d'abord qu'on pose concrètement la nouvelle organisation des Musées et qu'on puisse mesurer également l'apport du nouvel administrateur du dicastère qui a pris ses fonctions au 1^{er} juin 2010.

Un-e commissaire relève qu'il/elle avait cru comprendre qu'il s'agissait de l'accueil parascolaire et que le préscolaire était resté au service de l'Action sociale, pourtant le titre ne fait pas cette différence.

Le chef du Dicastère admet qu'il ne s'agit dans cette partie du document que de l'accueil parascolaire dit "global". Dans le budget de Mme Clerc sont prévues les crèches, la crèche communale, de même que le soutien de la Ville au Foyer de l'écolier. Le Conseil communal sera saisi dans les semaines à venir d'une note d'orientation de la cheffe de projet pilotant le parascolaire. Le Conseil communal n'a pas décidé à ce stade de la répartition des responsabilités des dicastères ou du dicastère.

Dicastère de Mme Clerc

Concernant l'Ecole obligatoire, il s'agit de la continuité des efforts d'organisation dus aux grands changements qu'elle va connaître avec l'introduction d'HarmoS.

Il y a lieu de prendre en compte le décalage entre l'année scolaire et l'année budgétaire, mais aussi l'intégration de l'Ecole secondaire des Ponts-de-Martel (ESIP) à la Direction de La Chaux-de-Fonds. Dans ce budget, le coût supplémentaire est celui des salaires car l'Etat a procédé à une augmentation de 2,1% concernant les enseignants et de 2,3% concernant la Fonction publique en général.

Concernant l'Action sociale, les derniers chiffres présentent plutôt une détérioration par rapport à la participation communale à l'Aide sociale aux mesures d'insertion professionnelle, aux allocations familiales des personnes bénéficiant de l'aide matérielle et à la demande de la population de pouvoir compter sur des places de crèches.

Le rapport de Fantaisie impactera le budget en 2012.

Les deux projets de l'Action sociale sont, d'une part, l'intégration socioprofessionnelle, et d'autre part, l'accueil extra-familial avec le renforcement de l'accueil à la crèche du Chat Telot et l'ouverture de la Ferme Gallet.

Un-e commissaire s'étonne de la facturation de certains actes liés à la vaccination puisque les parents ont le choix de passer soit par le médecin-traitant soit par le médecin des écoles. Dans les deux cas, leur Caisse maladie rembourse la facture et l'acte vaccinal.

Mme Clerc explique que toute une démarche liée à "Ecole en santé" est en cours, privilégiant une médecine préventive globale à l'intérieur de l'école. Y a-t-il alors encore un sens de proposer ce service-là questionne le-la commissaire. Mme Clerc répond par l'affirmative car il y aura au moins

deux ou trois périodes où un contrôle sera fait par les infirmières scolaires (vaccination contre le cancer du col de l'utérus, suivi et mise à jour du carnet de vaccination, par exemple).

Un-e commissaire demande pourquoi la mise en application du concordat HarmoS a des répercussions sur le centre de santé.

Mme Clerc répond que le concordat va impliquer une nouvelle définition de tous les services sociaux-éducatifs-orthophoniques-médecine scolaire, afin de mettre l'enfant au centre des préoccupations.

Un-e commissaire souhaite avoir de plus amples détails sur les projets d'intégration professionnelle cités dans le rapport de sous-commission.

Mme Clerc évoque qu'un mandat a été donné récemment à un organisme externe pour renforcer l'insertion de personnes dans les services de la Ville. La Commune a fait un immense effort d'embauche de stagiaires, d'apprentis, de maturités, de suivi de certains jeunes ne trouvant pas de place de travail et de personnes à réintégrer.

Dicastère de M. Legrix

Peu de variations à relever si ce n'est une augmentation au Service des forêts liée à la construction d'un refuge (44% des coûts pour La Chaux-de-Fonds).

Concernant l'hiver et le déneigement, il sera pris dorénavant la moyenne des quatre dernières années connues.

L'atelier mécanique présente une explosion des coûts en raison du fort vieillissement du parc des véhicules. Deux éléments à signaler: exigences nouvelles du Service des autos (expertises supplémentaires) et de très grosses dépenses sur des vieux véhicules (un moteur de camion pour CHF 40'000.- en 2010).

Toutes les questions et remarques figurent dans le rapport de sous-commission considéré comme complet. Les chiffres ont été calculés au plus près de la réalité en tenant compte des besoins des services.

Le chef du dicastère, à l'instar du Conseil communal, estime qu'il est préférable de devoir expliquer un dépassement justifié plutôt que de prévoir des marges dans le budget.

Des éléments nouveaux concernant le nettoyage de certains secteurs et la propreté de la ville le week-end ont été apportés par l'engagement de 0,6 postes transformés en heures pour le nettoyage du centre-ville le dimanche matin.

Un nouveau projet de déchetterie intercommunale va se mettre en place, idéalement en parallèle avec les travaux concernant l'introduction de la taxe au sac.

Les coûts d'entretien des véhicules vieillissants ressortent également du rapport de sous-commission.

Des problèmes subsistent aux Espaces verts, en lien avec le personnel, ce service accueillant quelques collaborateurs dont les compétences devraient être développées..

Une analyse totale des investissements a été effectuée avec des critères de priorité. Un effort très important a été fourni par le chef de dicastère qui a remis une nouvelle liste représentant une baisse des investissements de l'ordre de 6,620 millions de francs, jugés pourtant importants.

Budget des investissements

Le montant des investissements prévus dans la première mouture du budget atteignait 42 millions entre les crédits à solliciter, les crédits spéciaux et les crédits accordés par le Conseil général sur 2010.

Suite aux demandes de la Commission et au travail en sous-commission, le montant final se porte à 35 millions.

Ils sont tous jugés de la plus haute priorité, aucun ne sera retiré.

Un-e commissaire émet une question d'ordre général. La Ville a des capacités d'investir de l'ordre de 30 millions par année, et cela est reconnu par tous. En admettant que ces investissements soient considérés comme irremplaçables, il se demande dans quelle mesure ils le sont vraiment et si quelques-uns ne pourraient pas, malgré tout, être reportés.

Le chef du Dicastère des Finances admet que le Conseil communal est aussi de l'avis qu'il faut rester dans ce montant de 30 millions. Mais il est à noter qu'un certain nombre d'investissements importants doivent impérativement partir durant 2011.

La proposition du Conseil communal d'accepter 35 millions sous-entend qu'il est prêt à s'engager sur 30 millions réalisés sans pouvoir vraiment cibler les travaux en partance ni la date de leur début. Le Conseil communal demande donc de lui laisser toute latitude pour 35 millions tout en considérant que 30 est la limite.

Il prend donc l'engagement ferme de ne pas dépasser le montant de 30 millions dans les comptes 2011.

Conclusion

Position du Conseil communal

Au compte de fonctionnement 2011, l'objectif du Conseil communal sera l'équilibre, si on admet une fourchette variant entre +2 millions et -2 millions par rapport au budget, cet équilibre est atteint, selon son analyse. La différence retrouvée régulièrement entre le budget et les comptes est d'environ 2-3 millions, cela amènerait même à un bénéfice, sauf surprise importante dans la fiscalité.

Le deuxième équilibre significatif est celui entre les dépenses d'investissement et les amortissements effectués. Dans ce contexte, on se trouve dans une situation plus difficile puisque les amortissements sont beaucoup plus faibles que les investissements faits. Un arbitrage important doit être mené. Si les amortissements sont inférieurs aux investissements, il y aura une détérioration de la dette ce que le Conseil communal veut pourtant maîtriser.

Le troisième point en rapport avec les comptes est la masse des emprunts réalisés il y a quelques années, elle avoisinait 500 millions, l'objectif étant de diminuer cette dette à 350 millions en profitant des taux actuels intéressants que le marché nous offre.

Le dernier point porte sur la fortune de la collectivité actuellement à 30 millions, alimentée par deux sources : le résultat positif du compte de fonctionnement et les ventes de biens.

L'objectif idéal, de l'avis des spécialistes, serait l'équivalent d'une année de recettes fiscales (environ 100 millions de fortune). Mais, avec une fortune se montant à 40 ou 50 millions, la Ville serait déjà à l'aise, étant entendu qu'un certain nombre de réserves latentes qui ne ressortent pas des comptes publiés permettraient de dire qu'on arrive presque à cet équivalent d'année fiscale.

Les objectifs que le Conseil communal se fixe sont donc :

- compte de fonctionnement équilibré (situation satisfaisante)
- dette à 350 millions (possible de réaliser)
- augmentation de la fortune (trend favorable)

Préavis des représentants des groupes politiques

Position du groupe UDC

Malgré de vaines demandes pour que l'équilibre soit atteint, le groupe UDC va soutenir ce budget déficitaire. Néanmoins, il gardera une certaine réserve.

Il est évident que tout amendement visant à péjorer l'excédent de charges présenté sera balayé par le groupe UDC et en cas d'acceptation par le Conseil général, le budget en perdrait irrémédiablement son soutien.

Le groupe UDC, à l'instar d'autres groupes, n'a pas senti de manière forte ni précise où se manifestaient les priorités de l'Exécutif et le regrette vivement, ce budget reste un exercice de stabilité.

Si ce n'est un programme d'investissements gigantesque, le Conseil communal se contente de gérer tranquillement une conjoncture favorable. Point remarquable : l'ouverture sur une gestion plus dynamique du patrimoine immobilier.

Position du groupe PS

Le PS soutiendra le budget 2011 tel que discuté en commission financière. Il souhaite cependant relever que la lecture de ce budget lui a parfois paru teinté d'un certain flou, non seulement dans les prévisions, ce qui est inévitable, mais dans les priorités que le Conseil communal s'était fixées. Cet élément a de son point de vue eu un impact sur les travaux de la commission où les discussions se sont parfois plus portées sur des éléments de détails que sur les véritables enjeux en lien avec l'acte majeur qu'est l'élaboration du budget.

Il est vrai qu'un budget équilibré voire bénéficiaire aurait eu meilleure figure dans un environnement de reprise économique. Il faut cependant tenir compte du fait que même si la situation économique s'avère meilleure qu'il y a quelques mois encore, certaines difficultés subsistent et l'état d'esprit morose semble encore bien présent dans certaines têtes.

Finalement, le PS soutient une politique d'investissement ambitieuse mais pas téméraire, seul gage d'un véritable développement pour La Chaux-de-Fonds, plus largement les Montagnes neuchâteloises. Il est du devoir de notre collectivité publique de participer à la relance de notre économie en donnant un signal fort envers l'ensemble des investisseurs potentiels.

Position du groupe Les Verts

Le parti des Verts acceptera finalement le budget 2011 tout en restant dubitatif et circonspect face aux nombreux sacrifices et compromis que ce budget a demandé pour arriver à un équilibre qui puisse satisfaire tous les partis. Bien des projets ont été écartés, des travaux reportés, des investissements imaginés pour des jours meilleurs. Nous continuons d'attendre, par exemple, un meilleur développement de la mobilité des piétons et des cyclistes, une meilleure prise en compte dans la rénovation des bâtiments communaux des facteurs énergétiques.

Les Verts relèvent à satisfaction le rattrapage des échelons salariaux du personnel communal et que le pré et para scolaire entrent de plein pied

dans la politique communale. Des points d'attention restent concernant certains postes de travail, si nous ne voulons pas perdre d'utiles collaborateurs en attente d'améliorations depuis plusieurs années.

Position du groupe POP

Le POP soutiendra le projet de budget 2011. Malgré l'amélioration économique actuelle, ce budget prévoit un léger déficit. Celui-ci reflète la persistance des difficultés pour une partie de la population (dépenses d'aide sociale et conséquences probables de la révision de la Laci) et l'introduction de nouvelles prestations à la population dans le domaine de l'accueil pré et parascolaire. Le POP restera donc attentif à l'évolution de la situation sociale, et veillera à ce que notre Commune continue de jouer un rôle actif en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes et des chômeurs de longue durée.

Le POP est satisfait qu'aucune nouvelle mesure de restrictions à l'encontre du personnel communal ne soit prise et qu'au contraire, les échelons non accordés l'année passée soient rétablis. Il s'inquiète néanmoins d'entendre année après année que tous les services sont "au taquet" pour assurer les prestations actuelles avec un minimum de personnel. On ne peut fonctionner dans la durée en étant toujours au maximum. Il s'agit d'être attentif aux signes d'usure du personnel et pas seulement à ceux des véhicules ou des locaux. Il est conscient que ce budget ne laisse pas beaucoup de marge pour affronter de nouveaux orages. Espérons donc qu'aucun glissement de terrain ne vienne saper le relatif équilibre de ce budget 2011.

Position du groupe PLR

Le groupe PLR est très satisfait de constater que les divergences de vue avec le Conseil communal s'amenuisent. En effet, le PLR demande depuis des décennies un budget équilibré et une réduction de la dette. Le budget 2011 ne répond pas encore tout à fait à ces critères mais le Conseil communal a affirmé que les comptes 2011 atteindront cet objectif. Le déficit proposé à moins de 1.5 million est une première et montre un effort bien que l'essentiel des améliorations provienne de recettes fiscales supplémentaires.

Quant aux investissements prévus à 35 millions, le Conseil communal s'engage à ne pas dépenser plus de 30 millions comme pour le budget 2010. Néanmoins, si l'on investit pour 30 millions, la Ville s'endette de 13 millions puisque les amortissements sont de 17 millions. Pour ne pas augmenter la dette de la Ville, le Conseil communal accepte d'étudier la

possibilité de se séparer de biens pas indispensables au bon fonctionnement de la Ville ce qui à nos yeux est la seule solution pour avancer dans la modernisation de notre ville.

Au vote, la Commission accepte le budget 2011 ainsi que le présent rapport, à l'unanimité des membres présents.

La Commission présente ses sincères remerciements à l'ensemble des collaborateurs de l'Administration de la Ville pour le travail effectué dans l'élaboration de ce budget 2011.

Pour la Commission financière
Hughes B. Chantraine
Rapporteur